

*Les subsides*

Je vais parler brièvement de mon travail au comité. En tant que nouveau venu à la Chambre, ce fut une expérience stimulante pour moi. Cela m'a donné l'occasion d'étudier le Règlement, d'apprendre à le connaître et surtout d'en apprécier la portée. En somme, je me sens maintenant beaucoup plus apte à comprendre ce qui se passe à la Chambre que si je n'avais jamais fait partie de ce comité spécial.

J'ai donc porté beaucoup d'attention au débat aujourd'hui surtout à ce qu'ont dit certains députés, notamment les députés de Nepean-Carleton et de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Je voudrais moi-même aborder la question sous trois angles différents. D'abord j'aurai quelques commentaires à faire sur le rôle historique du Parlement. En second lieu, je vous décrirai brièvement comment je perçois la situation actuelle tout en vous exprimant les inquiétudes qu'elle m'inspire. Enfin, je vous parlerai de certaines possibilités d'améliorations ainsi que de quelques idées dont nous avons discuté au comité.

Si l'on examine d'abord l'origine du système parlementaire, nous constatons que le rôle du Parlement, la mère de notre Parlement, est né du mécontentement du peuple assujéti à un pouvoir absolu. Le roi et le Parlement ne pouvaient s'entendre sur leur rôle respectif. Le Parlement contrôlait les impôts et le roi presque tout le reste. Comme le Parlement ne voulait pas collaborer avec le roi en acceptant de lui accorder les impôts excessifs qu'il réclamait, le roi le suspendit. Une révolution éclata, le roi fut renversé, et un certain Cromwell devint finalement dictateur. On attribua au roi qui lui succéda des pouvoirs mitigés et le Parlement commença sa longue évolution qui se poursuit aujourd'hui. Le Parlement a graduellement assumé le rôle extraordinaire de représentant et de gouverneur du peuple. Je trouve que d'une certaine manière c'est une contradiction profonde. En tant que parlementaires, cependant, nous devons faire l'impossible pour préserver ces deux aspects.

J'éprouve une certaine inquiétude depuis quelque temps. C'est que je ne suis député que depuis 1980. Le gouvernement n'accorde pas au Parlement le respect qu'il lui doit. Dans certaines circonstances, il a fait fi des légitimes attributions des députés; dans d'autres, il s'est appliqué à mettre ses pouvoirs hors de la portée du Parlement.

Il s'est efforcé de restreindre les débats, réduisant d'autant l'importance de notre rôle de représentant. Il a mis sa méthode de prise de décisions hors de la portée du Parlement et a réduit le rôle du Parlement en tant que gouverneur.

Je m'inquiète du fait qu'en ne respectant pas la procédure et les traditions on a foulé aux pieds le Parlement, ne serait-ce qu'en faisant fi des conventions qui pour une bonne part composent notre histoire et sont indispensables au bon fonctionnement du Parlement. Par ailleurs, la vitalité de la Chambre dépend de débats à la fois libres et vigoureux. Le Règlement et la procédure reposent en grande partie sur des lois non écrites, sur des conventions et sur des usages que nous ne saurions exprimer d'une façon claire et précise.

A mon avis, le gouvernement n'a pas tenu compte du passé de la Chambre et de l'usage qu'elle fait des règles écrites dont il s'est servi dans un esprit qui va à l'encontre des conventions établies. Je ne dis pas qu'il ait agi d'une manière illégale, mais bien souvent d'une manière excessive. En fait, comme nous le disons souvent au comité, tout se résume à une question d'attitude qui fera que l'on respecte le Règlement, qu'on l'applique

d'une façon abusive ou qu'on y passe outre tout simplement. C'est cela notamment qui m'inquiète.

• (1630)

Pour illustrer mon propos, j'aimerais fournir quelques exemples. Le premier est celui qui a déclenché la sonnerie. C'est devenu une affaire importante. C'est vraisemblablement grâce à elle que le comité a été établi, ce qui a été une conséquence très importante pour nous tous. Je veux parler du projet de loi omnibus qui comportait les mesures énergétiques nationales. Il a causé beaucoup de souci aux députés de l'opposition, et nous savons tous à quoi il a abouti, soit l'établissement du comité. Ce bill omnibus est mon premier exemple d'abus du Parlement.

Le deuxième exemple est celui des projets de loi dits incomplets. L'exemple le plus récent que nous en ayons eu est celui de la mesure dont est maintenant saisie la Chambre et qui traite du tarif du Nid-de-Corbeau. Le ministre a amendé le projet de loi à l'extérieur de nos murs, et pris bien d'autres initiatives regrettables. Bref, les difficultés à ce sujet sont nombreuses.

Le troisième exemple serait celui des projets de loi aux intentions vagues. Le dernier exemple est le projet de loi sur l'espionnage au sujet duquel plusieurs questions ont été posées aujourd'hui lors de la période des questions.

Le gouvernement ne semble pas du tout apprécier le fait que l'opposition s'érige contre de mauvaises mesures législatives—je sais que ce que j'avance est très vrai, car j'ai entendu plusieurs commentaires à ce sujet; en fait nous en avons entendus aujourd'hui même. Par conséquent, il s'est ressaisi et a menacé d'imposer la clôture ou de limiter le débat, et ce à 22 reprises déjà depuis 1980. Deux des débats particulièrement importants pour lesquels le gouvernement a imposé le bâillon portaient sur des questions vitales. Bien sûr, il y a eu le débat sur la constitution. Il m'a paru tout à fait inacceptable qu'on impose la clôture lors d'un débat sur des questions aussi fondamentales que les lois centrales ou les règlements qui doivent régir le pays. Il m'a paru inadmissible de chercher à limiter le débat avant que bien des députés n'aient eu la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la question en faisant l'objet. Dans le deuxième cas—et nous en aurons de nouvelles preuves demain—c'est de Canagrex qu'il s'agit. Ce projet de loi aura des effets tangibles sur une bonne partie de la population canadienne. En fait, ses effets finiront par s'étendre à l'ensemble de cette population.

Les députés de l'opposition deviennent très inquiets lorsque le gouvernement leur impose la guillotine, surtout lorsqu'ils savent pertinemment que dans l'état actuel des choses, le gouvernement ne compte aucun représentant dans une vaste région du pays à l'ouest de Winnipeg. Le gouvernement n'a réussi en effet à faire élire aucun député dans ce coin du pays. Voilà pourquoi il faut que nous ayons le temps à la Chambre de débattre les questions qui revêtent une très grande importance pour les habitants de cette région. Bien entendu, Canagrex et la constitution ont été les exemples les plus récents. Du fait de son recours à la motion de clôture pour nous empêcher de débattre de nouveaux projets de loi importants, le gouvernement exploite la procédure parlementaire à ses fins et à mauvais escient.